

Pouvoir d'emprunt—Loi

Mais que retrouve-t-on à l'intention des jeunes dans ce budget, quand on se donne la peine de l'examiner? Rien du tout. Il n'y figure pratiquement aucune mesure pour combattre le triste sort des jeunes. D'aucuns me demandent pourquoi je semble ne m'intéresser qu'au sort de nos jeunes.

A cela, je réponds que ce n'est pas le cas. Je me préoccupe également des travailleurs plus âgés, de ceux qui, ayant atteint l'âge de 55 ou 58 ans, ont du jour au lendemain perdu leur emploi, surtout dans les régions où ils auront de la difficulté à en trouver un autre. Qu'a-t-on prévu dans le budget à leur intention? Le gouvernement a supprimé des programmes qui aidaient les travailleurs plus âgés. Il a en fait réduit de plus de la moitié l'aide qu'il leur accordait.

Quelles mesures a-t-on prises dans le budget pour venir en aide aux mères célibataires et à leurs enfants? Aucune. Chose certaine, monsieur le Président, le Conseil national du statut de la femme et tous les autres groupes qui défendent les intérêts des femmes analyseront à la loupe le budget pour voir quelles mesures le gouvernement compte prendre pour améliorer la situation de la femme sur le marché du travail en lui assurant un salaire égal pour un travail d'égale valeur. Ils ne trouveront rien. J'ai moi-même scruté les documents budgétaires et il ne s'y trouve partiellement rien qui puisse aider les femmes et les enfants.

Qui profite du budget? Dans les centaines de pages que contient le budget, il y a sûrement des dispositions qui profitent à certains et je vais vous dire à qui, monsieur le Président. C'est très clair. Les bénéficiaires sont les sociétés et les personnes à gros revenus. L'an prochain, les sociétés paieront moins d'impôts et si les députés ne me croient pas, qu'ils regardent la page 104. Nous voyons que l'impôt sur le revenu des sociétés baissera l'année prochaine, tandis que celui sur le revenu des particuliers augmentera de 5.5 milliards, sans compter la taxe de vente et la taxe sur l'essence. Certains secteurs industriels sont sortis gagnants.

Et les riches Canadiens? Qu'est-il advenu de ceux qui gagnent entre 150,000 et 200,000 dollars par année? Ils bénéficieront de dégrèvements. Leur taux d'imposition ne monte pas, il diminue. Je précise. Lors du dernier budget, le gouvernement avait placé une surtaxe de 5 p. 100 sur les revenus les plus élevés. Cette surtaxe se termine à la fin de l'année et elle sera remplacée par l'augmentation de 3 p. 100. Nous pouvons donc dire que les riches verront leurs impôts baisser du fait de cet budget, alors que les Canadiens moyens paieront 3 p. 100 de plus. On voit donc bien qui sont les gagnants et qui sont les perdants.

Aujourd'hui, monsieur le Président, je voudrais poser une question. Je sais que mes collègues du parti conservateur ne vont pas tarder à parler de ce budget. Je voudrais leur demander, en toute justice, pourquoi le gouvernement continue à permettre que quelqu'un qui spéculé à la bourse à l'étranger, qui vend des terres, des tableaux ou des bijoux à l'étranger, ne paie pas d'impôt sur tous ces gains en capital? Les gens qui vendent leurs yachts à la Barbade, ou leurs tableaux à Honolulu, et ceux qui jouent à la Bourse de Hong Kong ne paient pas du tout d'impôt sur le revenu. Leur revenu est libre d'impôt.

Une voix: Combien?

M. Riis: J'ignore combien le font, mais même si ce n'était le cas que d'une seule personne, c'est déjà injuste. Il ne s'agit pas

d'une question de nombre, mais d'une question de principe: c'est injuste. Quand des gens gagnent de l'argent à la Bourse de Hong Kong et ne paient pas du tout d'impôt sur ce revenu, je dis que c'est injuste, inéquitable et complètement répréhensible. Le gouvernement a tout à fait tort de dire qu'il est juste dans ses rapports avec les Canadiens. J'espère bien que nos vis-à-vis prendront la parole pour expliquer pourquoi le gouvernement permet à des gens dont le revenu provient de gains en capital réalisés à l'étranger de ne pas payer d'impôt ni à l'étranger ni au Canada. J'espère qu'ils pourront l'expliquer aux Canadiens.

M. Thacker: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Mon honorable collègue voudra sûrement rectifier une chose qu'il a dite. Il parle, sauf erreur, de l'impôt sur le revenu, et il s'accordera sûrement à dire que ces gens paient des impôts sur leur revenu, sauf s'il s'agit de gains en capital qui sont exempts d'impôts jusqu'à concurrence de \$500,000 après quoi ces revenus deviennent également imposables.

Le président suppléant (M. Paproski): Eh bien, il s'agit plutôt d'un point de débat. J'invite le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) à poursuivre.

M. Riis: Je suis heureux que mon collègue, le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) ait fait cette mise au point. En effet, si l'on réalise des gains en capital sur des transactions à la Bourse de Hong Kong, c'est ce revenu qui est exempt d'impôt. On ne paie donc aucun impôt sur les revenus touchés sous forme de gains en capital résultant de la vente d'actions à la Bourse de Hong Kong, ou de la vente de yachts à la Barbade, de tableaux à Honolulu ou de bijoux au Soudan.

● (1420)

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'informer le député qu'il a épuisé son temps de parole. S'il n'y a pas d'autres questions ou observations, j'accorderai la parole à l'orateur suivant.

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Pour tirer la situation au clair, pendant mon intervention plusieurs de mes collègues ont invoqué le Règlement. Est-ce que le temps utilisé par ces rappels au Règlement vient en déduction de mon temps de parole?

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai accordé au député au moins trois ou quatre minutes de plus avant la pause du déjeuner. Je viens de lui accorder encore deux minutes. J'ai donc tenu compte de la situation.

Le député de Lévis (M. Fontaine), pour la suite du débat.
[Français]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens dans le débat sur le projet de loi C-99 lequel a trait au pouvoir d'emprunt. Comme vous le savez, cette année les Canadiens ou l'administration de ce gouvernement dépenseront 27 milliards de dollars au niveau du coût de la dette nationale du gouvernement du Canada. La dette accumulée se situe aux environs de 230 milliards de dollars et elle augmenterait en progression géométrique si nous n'avions pas pris, en tant que gouvernement responsable, des mesures draconiennes pour en freiner l'augmentation devenue galopante. Nous devons être conscients qu'au cours de l'exercice financier, que nous allons terminer le 31 mars, notre dette nationale a augmenté de 34 milliards de dollars.